

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de l'Eglise, route des Ecoles
et passage des Ecoliers

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2 , L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la permission de voirie du Département de la Haute-Savoie n° RRD-2025-02860 en date du 11/08/2025
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Alpes Marquage** relative à des travaux d'application de résine colorée sur la route de l'Eglise pour le compte de la Commune de Saint-Jorioz,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation sur la Route de l'Eglise au droit du carrefour avec la route des Ecoles et le passage des Ecoliers, sera alternée manuellement **le 31/10/2025**.

Article 2 :

La route des Ecoles sera barrée au droit de ce carrefour. L'accès et la sortie sont maintenues route du Centre.

Le passage des Ecoliers sera également barré aux véhicules sur la journée.

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur Le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (gabriel@ant-alpesmarquage.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 29/10/2025

